



Gouttière endommagée, refus travaux propriétaire

Par **marielou95**, le **31/12/2017** à **19:16**

Bonjour, rnrnNous aimerions connaître la procédure à engager pour refus de travaux de notre voisin ' détérioration de notre habitat) rnrnDepuis plusieurs semaines, nous avons informé et relancé maintes fois , le propriétaire voisin de réparer sa gouttière défectueuse . rnrnToutes les eaux de pluie se déversent sur notre mur d'habitation et commence a créer de l'humidité dans notre logement... rnrnSa seule réponse est de prévenir notre assurance habitation!!! rnrnMais pour l'instant, on ne demande qu'une chose que la réparation soit faite afin de limiter les dégâts . rnrnrnComment l'obliger a faire les réparations??? juste de petites fixations de gouttières à remettre en place!!! rnrnPour commencer , nous allons lui envoyer un recommandé mais cela suffira t'il ? rnrnDois je prévenir mon assurance ?? la seule chose que l'on demande pour l'instant est la réparation, on ne lui a pas demandé de prendre en charge des frais puisque tant que ça s'infiltre, ça ne sert à rien , sans réparation, je ne vois pas l'intérêt , rnrnpouvez vous me me donner la procédure pour le forcer à réparer.rnrnD'avance mercirnrnBien cordialement

Par **Visiteur**, le **31/12/2017** à **19:31**

Bsr,rnLettre recommandée AR avec date limite avant saisine tribunal d'instance pour une injonction de faire, via ordonnance.

Par **morobar**, le **01/01/2018** à **10:10**

Bonjour,
Pourquoi ne pas faire appel à votre assureur ?
Il ne se gênera pas pour appeler en garantie le voisin négligent, avec des sommes à payer mirobolantes.